Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260504-DELIB_2026_29-DE

COMMUNE DE LANILDUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 4 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de LANILDUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BRIANT, Maire.

Date de convocation : 28 avril 2026

Nombre de membres :
- En exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 15

Présents : Jean-Noël BRIANT, Cécile LEON, Jean-François CAM, Audrey LARNICOL, Gwenaëlle PASTOL, Thierry GALES, François PRIGENT, Arnaud LEYZOUR (arrivée à 19h12), Mallorie JACQ, Marine LE GOFF, Jacques GUENA, Valérie MALLET, Géraldine LE BAGOUSSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc JEGOU a donné pouvoir à Jean-Noël BRIANT, Isabelle LAOT a donné pouvoir à François PRIGENT, Arnaud LEYZOUR a donné pouvoir à Gwenaëlle PASTOL (ce pouvoir n'a pas été utilisé, l'intéressé étant arrivé en séance avant le premier vote)

Secrétaire de séance : Cécile LEON

Délibération 2026-29 :
Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale

Il est rappelé qu'en application des articles R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) comprend en nombre égal des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le maire.
Par délibération n°2026-21 en date du 7 avril 2026, a fixé à 14 le nombre total de membres du conseil d'administration du CCAS, soit 7 membres élus par le conseil municipal et 7 autres membres nommées par le maire.

Les membres élus le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le maire précise que chaque liste obtient autant de sièges que le nombre de fois où le quotient électoral est contenu en nombre entier dans le nombre de voix qu'elle a recueillies. Le quotient électoral est calculé en divisant le nombre de suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir.
Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.
Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260504-DELIB_2026_29-DE

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Les listes de candidats suivantes ont été présentées :

	Liste 1	**Liste 2**
Prénoms et noms des candidats	Gwenaëlle PASTOL Isabelle LAOT Thierry GALES Mallorie JACQ Jean-Luc JEGOU Marine LE GOFF Jean-François CAM	Valérie MALLET Jacques GUENA

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- À déduire (bulletins blancs et nuls) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Quotient électoral : 2.14

Nombre de voix obtenues :

	Liste 1	**Liste 2**
Nombre de voix obtenues	13	2

Nombre de sièges attribués au quotient électoral :

	Liste 1	**Liste 2**
Nombre de sièges attribués au quotient	6	0

Il reste 1 siège à attribuer selon la méthode du plus fort reste.

Nombre de sièges attribués au plus fort reste :

	Liste 1	**Liste 2**
Nombre de sièges attribués au plus fort reste	0	1

Sont proclamés membres du conseil d'administration du CCAS :

- Liste 1 : Gwenaëlle PASTOL, Isabelle LAOT, Thierry GALES, Mallorie JACQ, Jean-Luc JEGOU, Marine LE GOFF ;
- Liste 2 : Valérie MALLET.

Jean-Noël BRIANT,
Maire